

Mairie  
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT  
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

## Procès-verbal de la séance du jeudi 07 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents: Claude REILHES, Sandrine NARDI, TEQUI Maryse, BOZOVIC Ninoslava, Didier MIRATON, Damien WEISSE, Stéphanie GRENARD.

Pouvoir: Mme BOZOVIC donne pouvoir à M. Sébastien LANGE

M. Frédéric JOULIE donne pouvoir à M. REILHES

M. Christophe BOYER donne procuration à Mme NARDI

Secrétaire de séance: MIRATON Didier



### Ordre du jour:

- **Délibération pour annulation de l'impasse d'En gâches Bas**
- **Délibération pour Fond de concours 2021,**
- **Suite à la demande de M. ROUX : Discussion sur la position des membres du conseil sur le projet de l'autoroute Toulouse/Castres**
- **Dossier FIBRE : avancement du dossier**
- **Dossier : Aménagement foncier : conséquence du projet autoroutier**
- **Questions diverses**
- **Questions diverses**

M. Le Maire demande le rajout de 2 délibérations à l'ordre du jour, le conseil accepte.

Monsieur Le Maire présente les procès-verbaux de Conseil du 27/05 et du 29/07, ils sont adoptés par le conseil.

### ↪ **ANNULATION D'UNE DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

M. le Maire informe que lors de la nomination des voies de la commune pour l'adressage nous avons nommé par erreur un chemin privé pensant que cela était un chemin communal.

Ce chemin est sur les parcelles de la Famille HUBERT-MAURY référencé Rivoli 043

Nous l'avons nommé « Impasse d'En Gâches ».

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à annuler cette erreur et pour plus de cohérence nous attribuons la dénomination « Route de Messal » aux habitations qui sont sur ce chemin privé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE cette annulation d'appellation,
- ✓ DEMANDE la numérotation des habitations suivantes :
  - M. HUBERT Charles
  - M. et Mme HUBERT Gilbert

- Mme MAURY Anne-Marie

✓ DEMANDE à M. Le Maire de faire le nécessaire pour en informer les services concernés

## ↳ FONDS DE CONCOURS 2021

Vu la loi du 13 août 2004 n°2004-809

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 22 juin 2021 qui prévoit la possibilité d'aides financières pour permettre la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Sor et Agout et ci-joint annexé à la présente délibération,

Vu le projet de convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Le Maire ayant exposé,

Nous avons un monument culturel qui est la Vierge qui a subi les dégradations du temps.

Nous avons des bénévoles qui se proposent de la repeindre mais avant de pouvoir procéder à cette remise en état, il faut prévoir des travaux de nettoyage de la statue et de son piédestal.

Après ce nettoyage intensif, il faut la repeindre avec des matériaux adéquats.

Au total la réalisation du projet s'élève à 2 655 HT

Plan de financement prévisionnel :

Fonds de concours CCSA : 1 327€

Autofinancement 1 328€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE la réalisation du projet Rénovation de la vierge
- DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2021, pour un montant de 1327€
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier

## ↳ CHARTE ENGAGEMENT DGFIP

En 2019, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN, a lancé un vaste chantier de réforme de l'administration fiscale, visant notamment à réorganiser le réseau de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La réforme de la DGFIP a fait disparaître les trésors publics existants à l'image de celui de Dourgne. Ils seront partiellement remplacés par les services de gestion comptable (SGC).

Le 5 septembre 2019, M. Thierry Galvain, Directeur départemental des finances publiques du Tarn, est venu présenter aux élus intercommunaux un projet de charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Notre communauté de communes lors du conseil communautaire du 28 janvier 2020 a demandé qu'au-delà de la charte, une permanence réelle soit assurée par le Trésor Public et que le Trésor Public de Puylaurens dédié aux collectivités soit maintenu.

Depuis, nous n'avons eu aucun retour sur la mise en œuvre du réseau de proximité et nous avons appris le départ à la retraite de M. le Trésorier de Puylaurens qui ne serait pas remplacé.

Ainsi, il semblerait que les élus et agents des 26 communes devront désormais se rendre à Castres pour leurs opérations de trésorerie mais aussi pour les conseils de proximité que nous apportait M. le Trésorier de Puylaurens.

Dans cette même charte, il était précisé (cf. 2.1.) les modalités de présence notamment au-travers des MSAP (devenues Maisons France Service) du territoire pour les particuliers mais aussi celles pour les collectivités de notre communauté en un lieu unique qui devait être défini sur notre territoire (cf. 3.1).

A ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur ce qu'il adviendra le 1er janvier 2022.

Dès lors considérant que :

➤ La fermeture de toutes les trésoreries de la communauté de communes met un terme à la proximité nécessaire et reconnue des agents des finances publiques, rendant difficile leur mission de service public auprès des communes, des élus, des entreprises et des citoyens.

- La mise en place des points de permanence, non effectives à ce jour sur la commune de Dourgne par exemple, ne serait pas des services de pleine compétence avec le niveau de technicité attendu.

- Pour de nombreuses démarches, il faudrait se rendre à Castres dont certaines communes sont éloignées de plus de 30 minutes.

- La mise en œuvre de la charte n'a été ni actualisée ni amendée par les propositions des élus de notre communauté de communes

Le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ REAFFIRME son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité

➤ DEMANDE expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé.

➤ DEMANDE la préservation du maillage territorial existant en mettant en œuvre une organisation répondant aux éléments de la charte présentée le 05/09/2019 assorties de réelles permanences avec des horaires fixes permettant aux usagers, qu'ils soient citoyens ou agent et élus des 26 communes de la Communauté de Communes Sor Agout, de pouvoir disposer de ce service essentiel de proximité

➤ DEMANDE EXPRESSÉMENT une permanence à demeure sur le territoire de la communauté de communes Sor Agout pour les services de gestion comptable et de conseil aux décideurs locaux

## ↪ **MODIFICATION STATUTAIRE : COMPETENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES PNEUS USAGES DES AGRICULTEURS »**

Monsieur le Maire expose,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L52111-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

VU l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la communauté de communes du Sor et de l'Agout en date du 30 septembre 2020,

CONSIDERANT le souhait des élus communautaires de mener une campagne de collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs de notre territoire,

Pour ce faire les statuts de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout doivent être modifiés.

Une nouvelle rédaction de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » est proposée afin d'y ajouter la compétence collecte et traitement de pneus usagés des agriculteurs :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

➤ Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de CAMBOUNET SUR LE SOR.

➤ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

➤ Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs

VU le projet de statuts proposé par le Maire,

CONSIDERANT que la procédure de prise de compétence débute par la délibération prise par l'organe délibérant de l'EPCI proposant une extension de compétences (ceci constitue une mesure préparatoire) et, relève du conseil municipal de chaque commune membre qui se prononce sur les transferts proposés, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI.

Après lecture du projet de rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) qui consiste en l'ajout de la compétence :

- Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager la procédure de modification statutaire,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la modification de la rédaction de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » et le transfert de la compétence « Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs » ainsi rédigés : « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ainsi :
  - 1. Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de CAMBUNET SUR LE SOR.
  - 2. Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
  - 3. Collecte et traitement des pneus usagés des agriculteurs
- DE SE PRONONCER favorablement sur l'adoption des statuts modifiés en annexe,
- CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts.

## ↪ INTERVENTION M. ROUX SUR LE PROJET AUTOROUTE

M. ROUX nous fait voir un dossier complet sur l'autoroute qui retrace le projet et les différents étapes. Après l'exposé de M. ROUX, il en ressort que le discours d'origine est bien différent de la réalité. Ce projet Autoroute n'a pris en compte que des études d'organismes qui se voulaient optimiste. L'affluence a changé et cela est dû aux situations diverses : la crise sanitaire, le télétravail, etc...

M. le Maire demande l'avis de tous les conseillers sur la présentation de M. ROUX et sur le projet en lui-même.

M. LANGE : il est pour car cela va rendre service

M. MIRATON : La nationale est très dangereuse. Il pense que cela faciliterait les prises en charge par les secours. Il n'est pas POUR pas CONTRE, ce qu'il voit c'est la dangerosité de la route nationale. Il ne comprend pas que cela ne soit pas simplement une 2X2 voies.

M. ROUX lui répond qu'il n'y a pas eu d'étude pour cette solution.

M. le Maire nous informe que cela est un problème de financement car la 2X2 voies serait gratuite mais financé par le contribuable alors que l'autoroute est payée par les usagers.

L'autoroute est faite pour désenclaver Castres Mazamet et créer un pôle d'équilibre avec Toulouse.

M. MIRATON demande si cela est voté, car si cela est déjà décidé, on ne peut plus rien faire.

M. LANGE précise que pour les entreprises de transport, cela est une aubaine car gain de temps.

M. ROUX précise que ce sera encore l'ouvrier lambda qui ne pourra pas en profiter car trop cher.

M. ROUX veut faire comprendre aux conseillers que ce qu'il souhaiterait, c'est quand il y a une décision concernant le projet Autoroute à donner que cela représente le conseil municipal.

Le Maire fait un dernier tour de table.

Il y a 7 POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTION pour le projet d' Autoroute.

## ↳ QUESTIONS DIVERSES

- FIBRE  
On a vu le trésorier qui nous a conforté dans notre projet de prêt, en nous informant que le budget de la mairie était en bonne santé.  
Il ne faut pas saucissonner les travaux c'est-à-dire faire plusieurs devis par plusieurs entreprises.  
Il faut travailler par lot sur un même marché.  
M. MIRATON nous informe qu'il faudrait refaire un RDV avec les différents intervenants pour prévoir un planning d'ensemble.  
Voir si le département ne nous donnerait pas une subvention.
- CIMETIERE  
Nous avons fait l'inventaire des tombes à reprendre.  
On attend la Toussaint pour confirmer les tombes qui ne sont pas entretenues.
- ORDURES MENAGERES KOUKANO  
Il va y avoir un RDV avec la CCSA pour ce sujet.
- BOITE POSTALE  
Elle sera bientôt posée

### LEVÉE DE SEANCE

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	Donne pouvoir à M. LANGE
LANGÉ Sébastien		GRENARD Stéphanie	
JOULIE Frédéric	Donne pouvoir à M. REILHES	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	Donne procuration à Mme NARDI
MIRATON Didier			

